



Dossier du BHI No. S3/8151/TSMAD

LETTRE CIRCULAIRE 13/2010
1er février 2010

APPROBATION DE L'ÉDITION 1.2 DE LA S-65 – GUIDE DE PRODUCTION DES ENC

Référence : LC du BHI 80/2009 du 23 novembre.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction souhaite remercier les 40 Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 80/2009 proposant l'adoption de l'Édition 1.2 de la publication de l'OHI S-65 *Guide de production des ENC* : Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Chypre, Danemark, Equateur, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Islande, Inde, Irlande, Italie, Japon, Corée (Rép. de), Maurice, Pays-Bas, Norvège, Oman, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Arabie saoudite, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Suède, Turquie, RU et USA.

2 Toutes les réponses ont été favorables à la proposition et neuf Etats membres ont fourni des commentaires inclus dans l'Annexe A, avec des réponses explicatives. L'OHI compte aujourd'hui 80 Etats membres dont deux font l'objet d'une suspension. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'Article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour les « questions concernant le fonctionnement technique de l'Organisation » est de 40. L'édition 1.2 de la publication S-65 – *Guide de production des ENC* a donc été adoptée.

3 La nouvelle édition est disponible pour téléchargement sur le site web de l'OHI (www.iho-ohi.net/iho_pubs/standard/S-65_e1.2_EN_2009.pdf).

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is written over a white background.

Robert WARD
Directeur

Annexe A : Commentaires des Etats membres.

COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Argentine

Est satisfaite de la nouvelle édition de la S-65. La nouvelle Annexe B « Guide pour le codage des mises à jour temporaires et préliminaires des ENC » décrit de manière claire et méthodique la procédure actuellement utilisée par le DHN, pour ce type de mises à jour pour les ENC disponibles auprès d'IC-ENC.

Australie

L'Australie propose un certain nombre de corrections ou d'améliorations d'ordre rédactionnel au projet de nouvelle édition.

Commentaire du BHI : les corrections et améliorations éditoriales de l'Australie ont été incorporées dans la version finale de l'édition 1.2 de la S-65.

Equateur

Considère que l'assistance apportée pour l'utilisation de SCAMIN est utile, de telle façon que les objets intéressant le navigateur et qui présentent un danger pour la navigation apparaissent aux échelles appropriées.

Finlande

Les recommandations de la CHMB pour la mer Baltique sont les suivantes :

- L'Appendice 1 de l'Annexe A à la S-65 a été modifiée dans une certaine mesure, en fonction des commentaires formulés par la CHMB.
- La CHMB a précisé et adopté des recommandations plus spécifiques, appropriées à la mer Baltique. Celles-ci émanent des recommandations contenues dans l'Appendice 1 de l'Annexe A. Elles ont été décidées de manière à ce qu'il soit possible à tous les SH de la mer Baltique de les implémenter. Pour des raisons d'ordre technique, certaines recommandations sont plus génériques que celles de l'Appendice 1 de l'Annexe A. Nous considérons que les recommandations du HSSC annulent les recommandations (plus générales) de la S-65.
- Nous ne pensons pas qu'il soit possible d'intégrer aujourd'hui les recommandations de la CHMB dans la S-65, parce que ces recommandations sont, pour la plupart, valables uniquement pour la mer Baltique. D'autres zones maritimes peuvent avoir différentes situations et peuvent nécessiter des recommandations différentes.
- Nous pensons plutôt que la S-65 devrait clairement indiquer que le document contient certaines recommandations, mais que certaines CHR peuvent avoir spécifié des recommandations plus détaillées qui conviennent mieux à leurs zones maritimes et que celles-ci devraient être utilisées dans ces zones.

Commentaire du BHI : ainsi que le reflète son titre, la S-65 constitue un guide - et non pas des spécifications - de production des ENC, y compris pour le codage. Reconnaît toutefois, l'éventuel besoin, dans certaines zones maritimes particulièrement vulnérables, de recommandations plus spécifiques que celles contenues dans l'Appendice 1 de l'Annexe A. Une note a été incluse au début de l'Appendice 1 à cet effet.

Role de la S-65 :

- En examinant de manière plus approfondie le rôle de la S-65, il semble que l'ensemble du document contient des conseils de haut niveau pour établir une production en matière d'ENC. Le titre de la S-65 est « Guide de production des ENC ». Seules les annexes A et B contiennent certaines recommandations plus spécifiques.
- L'introduction de la S-65 montre clairement quels sont l'objectif et la portée de ce document : "Ce document est un guide pratique de bon niveau pour la production, la tenue à jour et la distribution des cartes électroniques de navigation (ENC). Il propose un cadre permettant d'informer les SH sur les processus et les prescriptions nécessaires à la production, à la tenue à jour et à la distribution des ENC. Il fournit des références relatives à la documentation à chaque étape du processus. Il n'est pas destiné à servir de manuel de référence technique mais à permettre aux Services

hydrographiques d'acquérir une vue d'ensemble des processus de production d'ENC, ainsi que des prescriptions et procédures devant être mises en place pour établir une structure de production d'ENC."

- Nous pensons que la S-65 devrait constituer un guide semblable pour la nouvelle C-17. Ainsi afin d'éviter toute confusion, nous proposons d'envisager d'introduire la S-65 dans la Série-C de documents de l'OHI.
- En fait, nous pensons que le même raisonnement s'applique à la S-66 « La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits ». Toutefois, nous avons noté qu'une nouvelle édition de la S-66 vient de paraître (réf. LC 05/2010) et qu'il ne sera peut-être pas possible de changer le code du document, sous peu. Néanmoins, dans le futur ces modifications pourront être envisagées.

Commentaire du BHI : l'éventuelle inclusion de la S-65 et de la S-66 dans la série C de publications de l'OHI sera envisagée à l'occasion de leurs prochaines éditions.

France

La France a proposé un certain nombre d'améliorations d'ordre rédactionnel au projet de nouvelle édition.

Commentaire du BHI : les améliorations éditoriales de la France ont été incorporées dans la version finale de l'édition 1.2 de la S-65.

Allemagne

Considère que la S-65 fournit des conseils aux pays qui sont en train d'établir des capacités en matière de production des ENC. En raison de sa portée, l'Annexe A à la S-65 devrait indiquer que la définition du type de navigation pour l'ENC ainsi que celle des valeurs d'attribut SCAMIN devrait se faire de préférence en consultation avec les SH voisins ou avec toutes les nations au sein d'un RENC, ou encore avec toutes les nations au sein d'une Commission hydrographique régionale, afin de conserver une cohérence entre les frontières nationales ou régionales. De plus si certaines CHR indiquent des recommandations plus détaillées pour leurs zones maritimes, ces dispositions locales devraient avoir la priorité sur le règlement contenu dans l'Annexe A.

Commentaire du BHI : une note ajoutée au début de l'Annexe A indique qu'il est nécessaire que les SH voisins soient en contact afin d'assurer une cohérence entre les frontières des cellules, dans le cadre de la production des ENC. Voir également le premier commentaire du BHI en réponse à la Finlande.

Etant donné que la S-65 fournit un guide général aux SH sur la manière de mettre en place la production des ENC, plutôt qu'un guide technique détaillé (à l'exception de l'Annexe A), il est proposé de l'inclure dans la série de publications C de l'OHI.

Commentaire du BHI : voir le second commentaire du BHI en réponse à la Finlande.

Roumanie

Malheureusement, pour le moment nous ne pouvons pas diffuser de mises à jour temporaires et préliminaires pour les ENC, ni d'Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires sur Internet.

Afrique du Sud

- Etapas clés dans la production du diagramme d'ENC à la p. 11
Envisage d'insérer le mot « optional » dans le graphique de la base de données relative aux ENC. Telle quelle, elle donne l'impression d'être obligatoire.

Commentaire du BHI : ainsi que le reflète le titre, la S-65 fournit des conseils – et non pas des spécifications – pour la production des ENC. Ainsi, aucune recommandation et aucun conseil de la S-65 ne sont obligatoires.

- Appendice 1 – Valeurs d'échelon SCAMIN spécifiques pour chaque combinaison d'objets et d'attributs
La sous-division des objets du groupe 2 semble utile sous l'angle des informations contenues, ainsi il est recommandé de la conserver dans ce document.

Commentaire du BHI : la suppression de la colonne du groupe 2 du Tableau de l'Appendice 1 de l'Annexe A a été proposée par le TSMAD et approuvée par HSSC1. Le commentaire de l'Afrique du Sud sera communiqué au TSMAD, aux fins d'examen.

Royaume-Uni

Le SH du RU approuve la publication de la nouvelle édition de la S-65 et félicite les travaux du TSMAD, de la CHMB et du SHC.
